



# Inscription et règlement Open Float Tube

Du 10 Avril 2011 sur l'étang de Chaux (23)

## I) Inscription :

Les compétiteurs devront envoyer la feuille d'inscription entièrement complétée muni du chèque au montant de l'inscription (15 €) et à l'ordre suivant : « agent comptable LEGTA Ahun ». Les documents sont à envoyer à l'adresse suivante : LASNIER Fabrice, Les Loges 87330 GAJOURBERT

Les inscriptions seront définitivement closes 14 jours francs avant l'organisation du concours concerné.

Organisation	Contact Mail
MASSE Joffrey	joffrey.masse@laposte.net
BOURDEIX Florian	florian.bourdeix@laposte.net
MARTINIERE Emmanuel	e.martiniere@laposte.net
LASNIER Fabrice	fabricelasnier@hotmail.fr

## II) Règlementation de l'Open :

- Pêche au lancer ou au fouet avec des leurres artificiels uniquement.
- La compétition se déroulera exclusivement au lancer, dans toutes ses variantes. Les pêcheurs auront l'entière liberté de choisir les styles qu'ils désirent, pourvu qu'ils entrent dans la catégorie lancer (leurre propulsé par son propre poids ou celui d'une plombée sur la ligne).
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.
- Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts naturels, vivants ou morts.
- L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que leur leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons. Celle-ci sera obligatoirement : soit à mailles fines non nouées, soit avec un filet caoutchouc ou néoprène non traumatisant pour le poisson. Sont interdites les épuisettes (ou salabres) avec un filet à mailles nouées ou métalliques.



- Sont aussi autorisées les pinces buccales tournantes pour saisir de façon non traumatisante les poissons (les pinces buccales dont la partie « pince » ne tourne pas sont interdites par le présent règlement).
- La Compétition se déroulera uniquement en float-tube, la propulsion s'effectuera avec des palmes (moteur interdit). Seule la navigation en float-tube est autorisée.
- A l'intérieur des limites de pêche, les float-tubes pourront aller et venir librement à condition de maintenir une distance d'au moins 10 mètres par rapport aux autres float-tubes.
- Il est interdit de s'accrocher à un autre float tube.
- Il est interdit d'utiliser un échosondeur durant la compétition.
- **Le port du gilet de sauvetage est OBLIGATOIRE pour tous. Il sera impossible de débiter la manche sans le gilet de sauvetage.**
- La détention et consommation de boissons alcoolisées ou drogues sont strictement interdites pendant la compétition. De même tout concurrent en état d'ébriété flagrant, sera disqualifié pour l'open en cours.
- Un participant mineur ne pourra concourir que s'il présente une autorisation parentale écrite sur papier libre le jour de la compétition.
- Il sera demandé à chaque concurrent de respecter les autres compétiteurs et de se plier au règlement ainsi qu'aux injonctions des arbitres et du jury. De même, il sera demandé de respecter l'intégrité de la faune et de la flore (et pas que des poissons !). Tout manquement à ces règles de bonne conduite sera sanctionné.

#### Cas d'annulation de la compétition :

- Le comité organisateur peut annuler une manche ou la totalité de l'épreuve si la sécurité des participants ne peut être assurée, notamment en ce qui concerne les conditions climatiques et les inondations.
- En cas d'orage, si celui-ci se déclare avant le début d'une manche son départ sera retardé. Si les conditions atmosphériques le permettent et dans la mesure des possibilités horaires, la manche pourra ensuite se dérouler normalement ou réduite en durée (minimum 2 heures). S'il n'y a pas d'amélioration ou que le temps ne le permet plus, la manche sera annulée.
- Si l'orage se déclare pendant une manche, la pêche sera immédiatement arrêtée, les concurrents devront regagner la berge, cannes à l'horizontale. Si les conditions atmosphériques et le programme horaire le permettent, le comité d'arbitrage signalera la reprise de la manche. En fonction de la durée de l'arrêt, la manche pourra être raccourcie.



- Les abandons devront être communiqués à l'organisation du tournoi et il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'inscriptions perçus.

### III) Poissons pris en compte :

Espèces	Code	Taille minimale (en mm)
Brochet ( <i>Esox Lucius</i> )	BRO	500
Perche ( <i>Perca fluviatilis</i> )	PER	200
Sandre ( <i>Stizostedion lucioperca</i> )	SAN	400

Sur la compétition, les quotas suivant sont appliqués : Brochets : 3, Sandres:4, Perches : 5

**Un bonus de 500 points est donné lorsqu'un pêcheur atteint un quota, soit 1500 points possibles.**

- Chaque compétiteur sera muni d'un moyen de mesure étalonné avant le début de la compétition par l'arbitrage.
- Lors de la capture d'un poisson maillé par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le concurrent dispose le poisson dans un vivier (sont acceptés les bourriches anglaises, les sacs à carpe micro perforés, sont interdites les bourriches métalliques), le concurrent présentera ensuite sa prise à un commissaire de l'épreuve qui lui mesurera.
- Il sera autorisé un maximum de 3 poissons par bourriche.
- Un Poisson non maillé présenté au commissaire entraînera une pénalité de 200 points.
- Ne seront considérés valides que les poissons capturés devant les opercules et repartis vivants en bonne conditions après la remise à l'eau.
- Un Poisson mort entraînera une pénalité de 500 points.
- Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie.



#### IV) Les infractions et sanctions possibles :

Les infractions au règlement seront sanctionnées par une déduction de points au classement.



##### Infractions légères :

- Ne pas suivre les ordres du Jury ou ne pas suivre les instructions de l'Organisation. Retrait de 100 points.
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore. Retrait de 100 points.
- Présenter un poisson non maillé à un commissaire : Retrait de 200 points.
- Avoir tué un poisson. A la seule exception des espèces susceptibles de créer un déséquilibre écologique : pénalité de 500 points.

##### Infractions graves :

- Commencer une manche sans l'autorisation du Jury.
- Mettre fin à une manche sans l'autorisation du Jury.
- Transgresser les règles relatives aux équipements et leurres selon le présent règlement.
- Transgresser la réglementation générale.
- Ne pas venir en aide le cas échéant à un autre pêcheur.
- Concourir sous l'emprise de l'alcool ou de drogue.
- Recourir à une aide extérieure dans l'exercice de la pêche.
- Ne pas suivre les ordres du Jury ou ne pas suivre les instructions de l'Organisation. Récidive.
- Manquer à l'esprit sportif ou porter atteinte à la faune et la flore. Récidive.
- Avoir un comportement fortement nuisible au bon déroulement de l'open.

#### V) Classement et points :

Les compétiteurs se classent selon la longueur totale obtenue. Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre selon la définition de la longueur de capture.

Le vainqueur de la compétition sera le compétiteur qui aura obtenu la valeur la plus élevée de l'Open (points poissons).

Si le nombre de poisson est identique le plus gros poisson donne l'avantage.

**Nous déclinons toutes responsabilités face au vol, la casse et la perte de matériels.**

**Nous remercions les concurrents de bien prendre connaissance de cette réglementation afin de participer au bon déroulement de la compétition.**



**Les organisateurs**